

# ALLONDRELLE LA MALMAISON



Retrouvez le petit journal et toutes les informations sur le site WEB de la Commune

<http://www.allondrelle-lamalmaison.com>

*La rénovation du bâtiment de la mairie de La-Malmaison est presque terminée. L'organisme qui gère les fonds européens est venu en novembre s'assurer de la conformité des travaux et a exercé un contrôle des pièces comptables. Aucune observation n'a été formulée. Le dossier est conforme à la demande de subvention. Le solde de la subvention va pouvoir être versé.*

*Pendant ce temps, les bénévoles poursuivent les travaux. Le second appartement sera prêt à être loué en janvier 2013.*

*2013 sera marquée par la réalisation des travaux en vue de l'installation des éoliennes. Cela débutera par l'enfouissement des réseaux d'électricité moyenne tension nécessaire au raccordement des éoliennes à ERDF. En même temps seront installés de nouveaux réseaux d'eau, d'électricité, de téléphone et d'éclairage public. J'ai par ailleurs obtenu du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle simultanément à ces travaux, la pose d'un réseau de fibres optiques très puissant.*

*Ces faisceaux optiques vont relier l'antenne de téléphonie mobile au réseau du Département qui arrive à Longuyon. Mais il est prévu, à l'échéance de 2 à 3 ans, le branchement de chaque habitation au réseau à très haut débit pour permettre un accès Internet très rapide. Lors des travaux de 2013, les gaines nécessaires au branchement de chaque habitation sur le réseau de fibres optiques seront installées. Nous serons alors l'une des premières communes du département à bénéficier de cette technologie nouvelle appelée le FTTH. Les financeurs de cette opération sont pour l'essentiel la société Juwi, ERDF, le Conseil Général et la Commune.*

*Pour 2013, le conseil municipal a prévu également de terminer l'aménagement de la salle polyvalente en l'insonorisant et en améliorant son image extérieure après avoir réparé sa toiture. Il est également prévu dès janvier 2013 de rénover l'intérieur de la mairie d'Allondrelle, grâce au savoir-faire de l'employé communal, peintre de formation.*

*Mais, revenons sur 2012 qui a été une année difficile et même tragique pour les habitants et certaines familles en particulier. En cette fin d'année, le Conseil municipal et moi-même nous renouvelons notre solidarité envers ces familles en deuil.*

*Nous remercions les associations qui animent périodiquement notre commune mais aussi les bénévoles qui donnent de leur temps et qui grâce à leurs qualités professionnelles ont fait gagner de l'argent à la Commune. Je remercie enfin la jeunesse qui nous donne beaucoup de satisfactions tant par les relations que nous avons avec elle que par son comportement. En 2013 également, nous les associerons à des activités pédagogiques et civiques. J'invite les jeunes à rejoindre les équipes qui ont participé les années précédentes aux activités. Comme en 2012, nous récompenserons leur engagement par une sortie à définir avec eux.*

*Au seuil de cette nouvelle année, les adjoints, les conseillers, le personnel communal se joignent à moi pour vous souhaiter une excellente année 2013.*

*Qu'elle vous apporte bonheur, santé et toutes les satisfactions et plaisirs que vous espérez.*

*Bonne année 2013  
J-F MARIEMBERG*

## *Etat Civil*

### *Naissances :*

- 06 Octobre 2012 Abby MARULL, fils de Monsieur Gilles MARULL et Madame Marie BEVAVY  
rue des Géraniums.
- 17 novembre 2012 Robin DANICHERT fils de Monsieur et Madame Cédric DANICHERT  
3, rue du Bois la Dame.
- 29 novembre 2012 Clara DIDIER, fille de Monsieur Mickael DIDIER et Mademoiselle Vanessa  
LOTHAIRE  
Ferme des Cerisiers
- décembre 2012 Virgile PAGE fils de Monsieur et Madame PAGE, 25, rue du Château d'eau

*Meilleurs vœux de bonheur aux enfants et félicitations aux parents.*

### *Décès :*

- 24 septembre 2012 Madame Martine BOUS 31, rue du Château d'Eau
- 9 octobre 2012 Monsieur Christophe NOWANKIEWICZ 1, bis rue du Château d'eau
- 28 novembre 2012 Madame Alice GOBERT 11, rue Saint-Nicolas
- 13 décembre 2012 Monsieur Bernard DETONA 3, rue des Cerisiers

*Nous présentons nos sincères condoléances aux familles.*

### *Arrivées :*

- Septembre 2012 Monsieur Daniel JAMNIK et Madame Coralie ERARD et leurs enfants,  
13, rue Jeanne d'Arc
- 1<sup>er</sup> septembre 2012 Monsieur et Madame Loïc TAILE et leurs enfants,  
2, rue de la Providence
- 15 novembre 2012 Monsieur et Madame Jérôme GROGNARD 12, rue Jeanne d'Arc
- Bienvenue aux nouveaux habitants.*

## *Repas des Anciens Club de l'Amitié – Comité des Fêtes*



## *L'activité du Conseil Municipal*

***Lors des réunions qui se sont tenues les 20 septembre et 10 novembre 2012, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :***

*Conseil municipal en date du 20 septembre 2012.*

### ***1. PROGRAMME DE TRAVAUX 2013 : DOTATION COMMUNALE D'INVESTISSEMENT.***

*Le maire rappelle que le Conseil Général souhaite qu'on lui présente une délibération regroupant les demandes de subventions.*

*Le Conseil Municipal approuve le programme global 2013 au titre de la dotation d'équipement. Il sollicite le Conseil Général pour l'octroi d'une subvention pour le programme de travaux suivants :*

#### ***A. Projets sous maîtrise communale.***

*Intitulé du projet : rénovation de la salle polyvalente, travaux en mairie d'Allondrelle et construction d'un colombarium au cimetière communal.*

##### ***A.1. Salle polyvalente :***

*Le maire rappelle que depuis 2008, d'importants travaux dans les bâtiments communaux ont été réalisés pour les remettre en état (les logements, l'école, la mairie de La-Malmaison et la salle polyvalente).*

*S'agissant de la salle polyvalente, des dépenses importantes ont concerné la remise aux normes incendie, l'installation de mobiliers de cuisine professionnels (piano gaz, évier, lave-vaisselle), installation d'une VMC, remplacement du chauffage électrique, chauffe-eau, réfection d'une partie de la toiture terrasse, etc.*

*Le maire propose de terminer la remise en état de la salle en réalisant les travaux suivants :*

- Terminer la rénovation de toiture terrasse (2ème tranche),*
- Améliorer l'acoustique de la salle en fermant, grâce à des matériaux absorbants, la partie haute de la salle située au dessus de la cuisine et des sanitaires.*
- Rénover la façade.*
- Installer une chambre froide.*

*A l'unanimité, le conseil accepte la proposition de travaux et demande une subvention au Conseil Général de Meurthe-et-Moselle.*

##### ***A.2. Remplacement des fenêtres au logement de l'école d'Allondrelle – 1ère tranche et travaux d'amélioration à l'intérieur.***

- Le bâtiment ne dispose pas de fenêtres double-vitrage. Le maire propose de remplacer progressivement les fenêtres. Un devis a été demandé. Une subvention au CG 54 est sollicitée.*
- En outre, le parquet du secrétariat et de la salle de mariage et du conseil sera poncé et vitrifié. Un devis est demandé.*
- Par ailleurs, une rénovation du secrétariat et de la salle du conseil est envisagée à l'occasion de travaux en régie.*
- Le maire évoque la qualité professionnelle de M. Ugo Stussione, employé communal de voirie. L'intéressé est peintre de profession et a participé aux travaux en régie à la mairie de La-Malmaison en réalisant les travaux de finition au plâtre de la salle*

des associations. Le maire propose au conseil de remettre en état le hall d'entrée et la montée d'escaliers de la mairie d'Allondrelle (plâtre et peinture) et la pose de fibre de verre sur les murs de la salle du conseil. Ces travaux seront réalisés au cours de l'hiver. Une subvention est sollicitée auprès du Conseil Général. A l'unanimité, le conseil accepte cette proposition.

### **A.3. Installation d'un colombarium.**

Le maire rappelle que le nombre d'incinérations augmente concernant des obsèques. Il convient d'offrir à la population la possibilité d'acquérir une case en lieu et place d'un caveau. Il propose l'acquisition et l'installation d'un colombarium en 2013. Une demande de subvention sera adressée au Conseil Général de Meurthe-et-Moselle. A l'unanimité, le conseil accepte la proposition.

### **B. Dotation de solidarité pour 2012.**

Suite aux travaux de bâtiment (mairie - école – local vestiaire du Football) réalisés en 2012, à l'unanimité, le conseil municipal sollicite du conseil général, le versement de la dotation solidarité pour 2012.

### **2. Enfouissement des réseaux.**

Le maire rappelle la proposition de travaux d'enfouissement des réseaux qui seront menés par la société Juwi à partir du printemps 2013, sous maîtrise d'ouvrage communale. La société Juwi doit faire l'avance des travaux. Le maire propose de ne pas procéder au raccordement des maisons en 2013 en raison du coût important des travaux. Il propose de mettre les réseaux en attente. Les travaux de raccordement seront réalisés dès que la commune percevra les redevances et la fiscalité liées à l'exploitation éolienne. La commune n'engagera en 2013 que le coût nécessaire à la mise en attente des réseaux. A l'unanimité moins une abstention, le conseil accepte la proposition.

### **3. Travaux en forêt communale :**

Des travaux de régénération naturelle avec ouverture des cloisonnements est prévue par l'ONF suite à une délibération du 29 janvier 2011 dans la parcelle n°5. Il est nécessaire d'ouvrir des crédits en dépense opération 207 « travaux en forêt » à prélever sur opération 201 « travaux pour enfouissement des réseaux ». A l'unanimité, le conseil accepte le virement de crédits.

### **4. Affectation du résultat 2011.**

Chaque année, le conseil doit se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement et son intégration partielle ou totale en investissement. Au budget primitif, dans un souci de prudence, le conseil n'avait rien affecté en investissement. L'examen de la situation des comptes permet d'affecter en investissement la somme de 25 000 € ; A l'unanimité, le conseil décide l'affectation de la somme de 25 000 € en investissement au compte 1068.

### **5. Emploi aidé.**

Le Syndicat du Pays de Charency-Vezin a ouvert une garderie située dans la commune. A la demande du Syndicat, le maire propose l'ouverture d'un poste à temps non complet à hauteur de 20 heures par semaine. La commune fait l'avance de la rémunération. Cet emploi aidé est subventionné à hauteur de 70% au titre du dispositif CUI / CAE prévu par l'Etat. Les 30% restants seront pris en charge par le Syndicat du Pays de Charency-Vezin. A l'unanimité.

### **6. Convention JUWI**

Le maire rappelle qu'une convention lie la commune à la société Juwi, convention approuvée par délibération du 1er juin dernier.

Un avenant à cette convention est proposé afin de tenir compte de la modification des pans coupés au niveau des chemins bordant les terrains communaux.

A l'unanimité, le conseil autorise le maire à signer cette convention.

### **Information au conseil**

*Château d'eau* : La société IRACO a enfin trouvé les origines des petites fuites qui demeuraient inexplicables. Une nouvelle bâche d'une meilleure qualité va être installée au fond de la cuve.

*Gardiennage* : mise en place en septembre. Toutes les gardiennes agréées ont été invitées à une présentation du projet.

*Intercommunalité* : réunion de la CDCI le 17 septembre 2012. Préparation jeudi dernier à la salle polyvalente de Villers-La-Chèvre.

### **Conseil municipal en date du 10 novembre 2012.**

#### **7. Périmètre intercommunal - arrêté préfectoral**

Le maire rappelle que la CDCI a voté à l'unanimité moins deux voix la création d'une nouvelle communauté de communes regroupant les communes de la CCPL, celles de la CC2R auxquelles s'ajoute la commune de Boismont.

Le nouveau périmètre comprend alors les communes d'Allondrelle-la-Malmaison, Baslieux, Boimont, Bazailles, Beuveille, Charency-Vezin, Colmey-Flabeuville, Doncourt-lès-Longuyon, Epiez-sur-Chiers, Fresnois-La-Montagne, Grand-Failly, Han-devant-Pierrepoint, Longuyon, Montigny-sur-Chiers, Othe, Petit-Failly, Pierrepoint, Saint-Jean-Lès-Longuyon, Saint-Pancré, Saint-Supplet, Tellancourt, Ville-au-Montois, Ville-Houdlémont, Vilette, Villers-la-Chèvre, Villers-le-Rond, Viviers-sur-Chiers,

Par arrêté du 19 Septembre 2012, Monsieur le Préfet a pris un arrêté de périmètre reprenant toutes les communes appartenant à la CCPL et à la CC2R auxquelles s'ajoute Boismont.

A l'unanimité moins une abstention, le Conseil accepte ce périmètre.

#### **8. Transfert de la voirie d'intérêt communautaire.**

La « voirie extérieure », c'est-à-dire celle reliant deux communes entre elles, a été transférée à la CCPL en 2008. Il reste cependant à transférer comptablement cette voirie. Une valorisation des deux voies concernées a été réalisée : pour la partie du CC5A concernée à 83 600 € et pour le CC8 à 40 000 € soit un total à transférer de 123 600 €.

Le maire rappelle que le transfert d'un bien a pour conséquence d'autoriser la communauté à faire toutes les opérations d'entretien, d'aménagement de ce bien à l'exception de celui d'aliéner.

D'un point de vue comptable, une opération sera comptabilisée par le Trésorier pour constater ce transfert en sortant la voirie concernée du compte 215 « Réseaux de voirie » au profit du compte 2423 de la commune (compte intitulé « Immobilisations mises à la disposition dans le cadre d'un transfert de compétences d'EPCI »). L'opération inverse sera passée dans la communauté. Il n'y aura aucune incidence en termes de trésorerie.

A l'unanimité, le conseil autorise le maire à signer la convention de transfert avec le président de la communauté de communes.

#### **9. Travaux en régie.**

Les travaux de rénovation de la mairie de La-Malmaison conduisent l'employé communal à réaliser la pose des cloisons et des plafonds dans les pièces aménagées. En outre, il assure les travaux de finition (plâtre, sous-couche, peinture)... Pour cette raison, le maire propose que le coût de la main d'œuvre correspondant soit intégré au titre des travaux en régie.

Des crédits sont ouverts en dépenses d'investissement à l'opération 040 et une recette est prévue au chapitre 042 de la section de fonctionnement.

#### **10. Ajustement budgétaire**

Pour tenir compte des recettes supplémentaires (non prévues au BP 2012) et faire face à quelques dépenses supplémentaires, à l'unanimité, le conseil décide d'ouvrir les crédits suivants :

Fonctionnement	Chapitre 011 – 60612 électricité	10 000, 00 €	
	Chapitre 011- ONF	6 536, 46 €	
	Chapitre 012 – charges de personnel	5 178, 15 €	
	Chapitre 65 – autres charges de gestion	12 167, 16 €	
	002 excédent reporté 2011	25 000, 00 €	
	7022 ventes de bois		11 647, 49 €
	708 récupération Syndicat du Pays de Charency-Vezin		9 461, 13 €
	7381 Taxes additionnelles aux droits de mutation		7 105, 63 €
	Chapitre 013 -6419 récupérations de salaires et charges		17 667, 21 €
	72 Travaux en régie		13 000, 00 €
		<b>Total Fonctionnement</b>	<b>58 881, 16 €</b>
Investissement	1068 Affectation du résultat		25 000, 00 €
	211 Travaux en régie – mairie Bibliothèque .. ;	13 000, 00€	
	211 Mairie – travaux supplémentaires	12 000, 00€	
	<b>Total investissement</b>	<b>25 000, 00 €</b>	<b>25 000, 00€</b>

### **11. Travaux supplémentaires mairie-bibliothèque, salle des associations....**

La société Didriche a présenté un devis complémentaire pour prendre en compte les travaux liés à la nécessité de la création d'une colonne montante électrique pour le branchement électrique à l'étage. Le maire a rappelé par courrier à l'entreprise que ces travaux auraient dû être prévus à l'origine, la société étant venue sur place afin de chiffrer son offre initiale et que cette proposition changeait les conditions de concurrence.

Cela étant dit, il est indispensable d'avoir cette colonne montante pour avoir le consuel. Le maire sollicite le Conseil afin de l'autoriser à prévoir les travaux et à signer l'avenant correspondant. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget et sont financés par des recettes supplémentaires portées en investissement et intégrées dans l'ajustement budgétaire prévu lors de ce conseil, à l'unanimité.

### **12. Budget de l'eau – ajustement budgétaire :**

Malgré les travaux de réfection de la cuve du château d'eau, la bâche fuit toujours. Cela nécessite que le pompage de l'eau soit réalisé de manière continue. La société Iraco poursuit ses travaux, et met en cause le fournisseur de la bâche. Ce dernier est venu réaliser une nouvelle étanchéité au cours des deux dernières semaines... Le maire informe que de son côté, il va mettre en cause Iraco, seule société en relation avec la commune pour la mettre en demeure de trouver les raisons du problème et de le solutionner. Il va leur demander une indemnité compensatrice permettant de couvrir le coût du pompage permanent ainsi qu'un dédommagement lié aux pénalités imposées par l'Agence de l'Eau.

La hausse de la consommation électrique nécessite un ajustement budgétaire pour payer l'électricité. Une facture s'élève à 3040, 25 € alors que le montant en crédits au chapitre 011 est de 2098,86 €. Il manque donc 941, 39 € à ce chapitre.

L'opération suivante est proposée :

Chapitre 011 – 6061 Fournitures non stockables (électricité..) : + 941, 39 €.

Compte 673 titres annulés : - 896, 00 € , Compte 7011 vente d'eau : 45, 39 € ;

Voté à l'unanimité.

### **13. Affouages – Partage entre les affouagistes.**

Le maire a rencontré le garde ONF qui lui a présenté les nouvelles modalités de vente du bois aux habitants. Deux possibilités s'offrent à la commune, soit :

- le recours à des ventes individuelles réalisées par l'intermédiaire de l'ONF, avec signature de contrats individuels de vente,
- le recours à la délivrance du bois à la commune qui opérera une répartition par feu (foyer) à condition qu'il y ait des garants.

Le conseil décide, à l'unanimité, la délivrance de bois aux habitants de la commune qui souhaitent en bénéficier. Il désigne comme suit les trois garants responsables : Jean-François MARIEMBERG, Eric BUDIN et Gilbert BLANCHETETE.

Sont admises au partage de l'affouage, les personnes qui possèdent ou occupent un logement fixe et réel dans la commune au moment de la présentation des rôles. La répartition se fera par foyer. Il est bien précisé par le représentant de l'ONF que la vente à l'extérieur de la commune est formellement interdite. A noter qu'une circulaire préfectorale de 2011 a précisé les conditions liées au choix des affouages. Parmi ces conditions, le préfet confirme l'interdiction pour les affouagistes de revendre le bois à l'extérieur de la commune. Le bois sorti de la forêt par les particuliers doit être stocké sur leur propriété. Le conseil a bien pris conscience de la nécessité de faire respecter le principe d'interdire aux particuliers de sortir le bois en dehors de la commune.

Le cubage se fera par la commission des bois. Un règlement des affouages annuel règle les modalités d'exploitation par les affouagistes ainsi que les dates auxquelles les stères doivent être terminés et sortis de la forêt. Ce règlement d'affouage rappelle en outre, les conditions de sécurité.

### **14. Acceptation indemnité - porte du logement de l'école.**

Suite au sinistre subi sur la porte d'entrée de l'appartement situé au dessus de l'école, la commune a reçu un chèque de l'assurance. A l'unanimité, le conseil accepte cette somme. Elle sera portée au compte 778 « Produits exceptionnels divers ».

### **15. Acquisition d'une nouvelle porte d'entrée**

Suite aux dommages subis par la porte d'entrée du logement de l'école d'Allondrelle, le Conseil décide d'en acheter une nouvelle. Plusieurs devis ont été présentés. Il accepte à l'unanimité, le devis de la société Jacquemin.

### **16. Renouvellement des Commissions.**

Comme chaque année, le conseil procède au renouvellement des membres non élus des commissions des Ecoles, des Travaux, des Bois, de la Jeunesse, et Agriculture.

Le conseil décide de renouveler la commission des écoles afin de faire en sorte qu'elle soit composée de parents d'élèves scolarisés dans le RPI ainsi que les autres commissions comme suit :

Commission des Ecoles	Mmes FISCHER Aline, BARTHELEMY Isabelle, ANTOINE Léa, JACQUET Martine.
Commission des Bois	MM. BOLTZ Stéphane, LEDOYEN Jean-Pierre, LAMPSON Jocelyn
Commission Agriculture	MM. BRAGARD Armelle, JONETTE André-Marie, PERGENT Jean-François, BOUS Alain, DIDIER Mickael, LETTE Christian, BENOIT Hervé, LEROY Gilbert.
Commission Travaux	MM. LEFEVRE Francis, JONETTE Jean-Luc, CALLA Carmelo, PATRIC Gérard.
Commission de la Jeunesse	Mmes BROUTIN Claudine, PEIXOTO Sabine, MM. CASTELLUCCI Alain, MARIEMBERG Jean-Nicolas, ARNOULD François, SOWER Florian, CASTELLUCCI Florian, BUDIN Aymeric, Mles SCHERRER Cassandra, LOURENCO Marine, ETIENNE Margot.



***L'activité du Maire, des Adjointes et des Conseillers.***

10 septembre 2012	Rencontre M. Watier, président du SCOT, maire de Briey.
13 septembre 2012	Réunion à Villers-la-Chèvre avec le Préfet et des membres de la commission départementale de coopération intercommunale – fusion CCPL – CC2R.
18 septembre 2012	Réunion de Bureau – CCPL
21 septembre 2012	Réunion du Syndicat du Pays de Charency-Vezin
26 septembre 2012	CCPL - Conseil communautaire à Saint-Jean.
6 octobre 2012	Commission des Bois – règlement d'affouages.
10 octobre 2012	Rencontre de la Directrice générale Adjointe du CG 54 à Nancy. Réunion du SMTOM
11 octobre 2012	Rencontre du garde forestier ONF.
13 octobre 2012	Inauguration de l'église de Petit-Failly.
17 octobre 2012	CCPL – Commission Petit patrimoine CCPL- commission Biodiversité.
18 octobre 2012	Rencontre du Recteur à Nancy.
20 octobre 2012	Enquête publique pour l'étang de Buré d'Orval Réception de Madame la Sous-Préfète.
25 octobre 2012	Conseil d'école du RPI à Colmey
21 octobre 2012	Repas des Anciens de la Commune.
28 octobre 2012	Réception du Préfet de MM ECKERT, NACHBAR, HUSSON, FOURNEL, ARIES, Mme la Sous-Préfète à l'occasion de la présentation du tableau en bois l'Assomption de la Vierge ».
8 novembre 2012	Enquête publique relative à l'étang de Buré d'Orval.
10 novembre 2012	CCPL – conseil communautaire Réunion du SCOT
11 novembre 2012	Cérémonie du 11 novembre suivie d'une seconde présentation du tableau en bois et de l'inauguration de la mairie de La-Malmaison.
13 novembre 2012	Réunion conseil communautaire CCPL.
14 novembre 2012	Réunion de l'Association cantonale des maires à Viviers-sur-Chiers. Réunion de travail avec ERDF, Techni-conseils, Juwi, ...pour l'enfouissement des réseaux. CCPL – Commission Petit patrimoine - Commission Biodiversité.
17 novembre 2012	CCPL - Conseil Communautaire.
25 novembre 2012	Réunion Juwi – visite des chemins en vue des travaux. Contrôle des fonds Européens. Rencontre du garde forestier ONF.
1 <sup>er</sup> décembre 2012	CCPL – débat d'orientation budgétaire
8 décembre 2012	Célébration de la Saint-Nicolas avec les enfants âgés de 1 an à 12 ans. Commission de l'information pour l'élaboration du présent journal.
12 décembre 2012	Rencontre du Bureau d'études à Pont-à-Mousson – enfouissement des réseaux. Réunion du SMTOM
13 décembre 2012	Réunion du SCOT à Piennes ; Réunion avec le CG54 sur le thème « droit des sols » à Audun-le-Roman.
19 décembre 2012	CCPL – Commission petit patrimoine – Commission Biodiversité.
20 décembre 2012	Réunion des maires au Conseil Général 54 à Nancy.

## Activités

*L'activité guitare trouve toujours son public, après trois années effectives. Plus d'une dizaine de jeunes participent aux cours. Les cours ont lieu le mercredi après-midi en mairie d'Allondrelle.*

***Les cours d'informatique reprennent. Ils seront assurés chaque lundi à partir de 16H00 par Madame FISCHER à la salle des associations de La-Malmaison. N'hésitez pas à venir quel que soit votre âge.***

*La bibliothèque est ouverte chaque mercredi après midi de 15H00 à 17H00.*

## Repas des Anciens de la Commune



*M. Aymeric Budin et Mle Anaïs Capart sont venus jouer de la guitare et chanter à l'occasion du repas des Anciens de la Commune. Un bel exemple de rapprochement des générations.*

*Un excellent repas préparé par Mmes BOUS et MONIOT a été servi, auquel ont participé les épouses des membres du Conseil.*



## Règlement d'affouages 2012 - 2013

L'affouage, droit des habitants de la commune, est uniquement réservé à un usage personnel

Le travail de l'affouagiste n'est ni facile ni sans risque. *Il doit penser à sa sécurité en évitant d'aller travailler seul, informer ses proches, à laisser les voies d'accès libre, emporter une trousse de premier secours, avoir du matériel aux normes. Il doit porter des vêtements et gants adaptés . Il n'ira pas faire son bois les jours de chasse. (voir le calendrier au verso de cette feuille et affiché en mairie).*

### - L'affouagiste a des devoirs :

- L'acceptation d'un lot d'affouage entraîne automatiquement l'adhésion au présent règlement.
- Le garde de l'ONF prendra les mesures nécessaires en cas de non-respect du code forestier.

### - Le façonnage du bois :

- Les stères de bois devront être empilés entre deux piquets et non contre les arbres.
- Les stères ne devront pas dépasser 1 mètre (+/- 0,05) de hauteur et mesurer 1 mètre de largeur.
- La charbonnette ne devra pas excéder un diamètre de 0,09 mètre.
- La charbonnette devra être séparée du reste du bois façonné. (Elle n'est pas payante).

### - L'indentification du lot :

- Le N° de lot d'affouage devra être apposé impérativement sur chaque pile de bois de façon claire pour en faciliter la réception.
- Les stères de bois non identifiés ne seront pas réceptionnés et ne pourront donc pas être sortis de la forêt.
- Les bois devront être façonnés pour le 15 avril 2013 au plus tard. Aucune tronçonneuse ne sera admise en forêt après cette date (même au moment du voiturage) pour le façonnage du lot, sauf prolongation accordée par la commission des bois et sous réserve de l'attribution par l'ONF d'une proposition de délai.

### - Circulation :

- Tout accès en forêt en tracteur devra se faire dans le souci de préservation des chemins en tenant compte de la météorologie du moment et des jours précédents.
- La circulation n'est autorisée que sur les chemins existants.
- La vidange des bois sera effectuée avant le 15 août 2013, suivant les conditions météo..

### - Environnement :

- Il n'y a plus lieu d'incinérer les branchages, seul un " feu de camp " sera autorisé.
- Les branchages seront alors empilés en tas pour en faciliter la décomposition, ils deviendront alors une véritable niche écologique et préserveront les jeunes pousses.
- Les tas de branches ne dépasseront pas 1 mètre de hauteur et devront être rangés raisonnablement.
- L'affouagiste devra laisser un lieu propre et sans trace de " civilisation " (Bidons, pneus, bouteilles et objets divers...).
- Il devra aussi préserver les brins d'avenir qui seront nécessaires au renouvellement de la forêt et au maintien de sa diversité.

### - Paiement :

- Il faudra un bon d'enlèvement délivré par la mairie après paiement de l'affouage pour en prendre possession. Il apportera la preuve du paiement.

### - Divers :

- L'affouagiste qui aura besoin d'un lot supplémentaire suite à un premier lot insuffisant en fera la demande en mairie mais devra obligatoirement avoir terminé le premier lot.
- Tout lot non façonné dans les délais sera estimé par la commission et payé par l'affouagiste. Il le façonnera l'hiver suivant.
- Le sciage en forêt, du bois déjà réceptionné par la commission, est possible dans le délai de 3 semaines à compter de la date d'autorisation du retrait des lots et au plus tard le 31 mai 2013.
- Le stockage du bois sur le domaine public de la commune est autorisé jusqu'au 30 septembre 2013
- Toute revente du bois est interdite sauf pour les habitants de la commune.

Une feuille d'émergement attestera l'acquisition d'un lot de bois et la prise de connaissance de ce règlement ainsi que son respect.

### Chasse – saison 2012 - 2013

Le Président de l'A.C.C.A d'Allondrelle-La-Malmaison nous rappelle son Calendrier de chasse.

#### La chasse à l'affût

Tous les jours entre le 31 juillet 2012 et le 28 février 2013.

Les horaires sont les suivants : de 4H00 à 8H00 et de 19H00 à 23H00

#### La chasse en battue

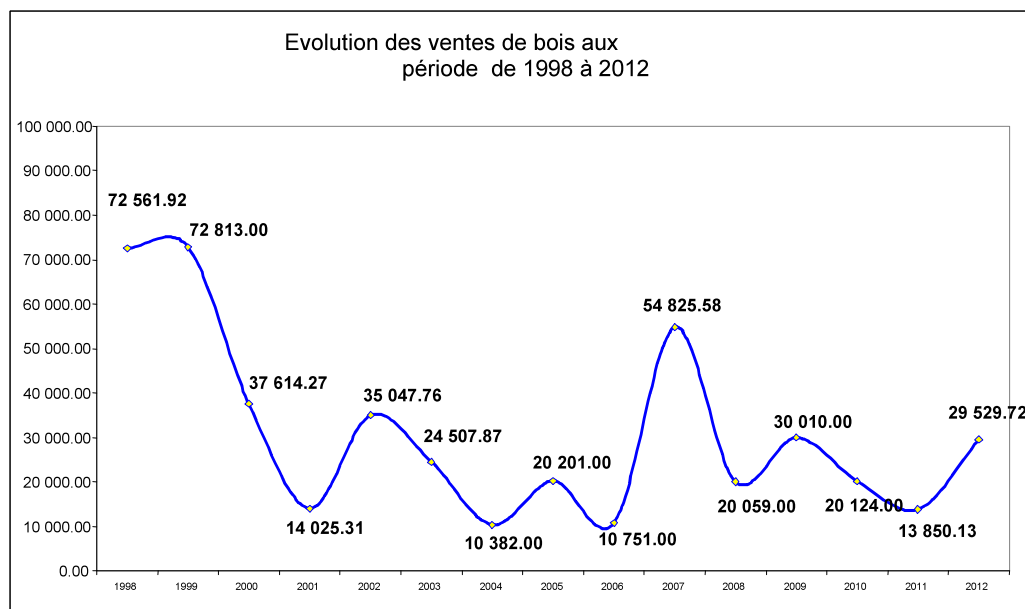
Elle est prévue les dimanches suivants de 7H30 à 17H00 :

Décembre 2012	2	9	16	23
Janvier 2013	6	13	20	27
Février 2013	3	10	17	24

Il est demandé aux chasseurs et promeneurs, la plus grande vigilance.

En cas d'accident : **Téléphone des pompiers : 18** depuis un mobile : **112** SAMU : **15**

Le message d'appel doit préciser : le lieu exact d'accident, le point de rencontre à fixer avec les secours, la nature des lésions constatées, toute situation particulière qu'il paraît utile de signaler. Ne jamais raccrocher le premier.



*Pour répondre à des inquiétudes qui se font jour parmi les affouagistes, il est rappelé que nos forêts nous permettront dans les années à venir de satisfaire la demande de bois des*

*habitants.*

*Le tirage des lots d'affouages a été réalisé samedi 1er décembre. Il est important de savoir qu'il y a suffisamment de lots à distribuer. Le garde forestier ONF participe à la gestion durable de la forêt, dans l'intérêt de la commune.*

*Il est évident que le contexte économique actuel ne permet plus de vendre le bois à des prix très élevés. Le graphique ci-dessus montre que les ventes de bois aux marchands étaient très élevés en 1998 et 1999 (de l'ordre de 72 000 €).*

*Même si les ventes produisent moins de recettes, elles sont néanmoins indispensables au budget de la commune. Il serait irresponsable de penser que la commune puisse se priver des ventes de grumes.*

## *Activités périscolaires*

*Le Syndicat du Pays de Charency-Vezin a ouvert une garderie à Allondrelle à compter de la rentrée de septembre 2012.*

*Depuis le 19 novembre, cette garderie est installée en mairie de La-Malmaison. Elle est destinée aux enfants scolarisés dans le RPI de Charency-Vezin.*

*Les enfants déposés par leurs parents le matin prennent le bus pour rejoindre leur école. Le soir, ils peuvent revenir à la garderie en l'attente du retour de leurs parents.*

*La garderie est ouverte*

- *le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7H00 à 8H45 et de 16H00 à 19H00*
- *le mercredi : 14h00 à 16h00*

*Chaque lundi, des cours d'informatique sont également dispensés gratuitement.*

*En semaine, un service d'aide aux devoirs est également possible aux heures de garderie.*

*Pour mettre son enfant en garderie, il suffit soit :*

- *de réserver en mairie d'Allondrelle-la-Malmaison ou de Charency-Vezin aux heures d'ouverture.*
- *d'emmener son enfant à la garderie aux heures d'ouverture.*

*Le prix de l'heure est de 2 €.*

## *Saint-Nicolas est venu à l'école*



## *Saint-Nicolas 2012*

*A la salle polyvalente, la Commune a reçu Saint-Nicolas qui est venu apporter des friandises aux enfants âgés de 1 an à 12 ans.*



***Vous pouvez recevoir le prochain petit journal par messagerie électronique en donnant en mairie, votre adresse mail.***